



Contrat avec une entreprise en liquidation

Par **CHHC**, le **08/07/2011** à **16:04**

Bonjour,

alors que les travaux d'une maison individuelle ont débuté, nous avons un contrat avec une société de meneuserie qui devait debuter les travaux prochainement. celle ci est en liquidation mais nous ne savons pas s'il elle sera reprise ou non.

ceci entraine un retard sur l'ensemble du chantier. N'ayant aucune nouvelle de la société qui reste injoignable, pouvons nous considéré que le contrat est rompu de maniere tacite et faire appelle a une autre société?

merci de vos reponses